

**Projet de règlement grand-ducal**

**fixant les taux de cessibilité et de saisissabilité des  
rémunérations de travail, pensions et rentes**

---

**Avis complémentaire du Conseil d'État**

(7 février 2023)

Par dépêche du 25 janvier 2023, le Premier ministre, ministre d'État, a soumis à l'avis du Conseil d'État trois amendements au projet de règlement grand-ducal sous rubrique, élaborés par la ministre de la Justice.

Le texte desdits amendements gouvernementaux était accompagné d'un commentaire pour chaque amendement ainsi que du texte coordonné du projet de règlement grand-ducal sous rubrique, tenant compte desdits amendements.

**Examen des amendements**

Amendements 1 et 2

Les amendements sous examen n'appellent pas d'observation de la part du Conseil d'État.

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 20 votants, le 7 février 2023.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Le Président,

s. Christophe Schiltz